Actu locale | Vallée du Rhône

## **LUZINAY**

## Concours des maisons fleuries : six familles lauréates

Françoise Granjon



La famille Bossy a obtenu le troisième prix.

Lors de la cérémonie des vœux du maire de Luzinay, le vendredi 10 janvier, les lauréats du concours des maisons fleuries de la municipalité ont été annoncés. Six familles ont été mises à l'honneur.

Les lauréats du concours des maisons fleuries de la municipalité de Luzinay ont été dévoilés lors de la cérémonie des vœux du maire le vendredi 10 janvier. À cette occasion, les récipiendaires présents ont été honorés et encouragés dans leurs actions de fleurissement de leurs maisons, leurs rues, leurs lotissements.

L'équipe de la commission municipale du fleurissement, sous la houlette de la conseillère déléguée à l'environnement, Marie-Christine Pophillat, composée de Jean-Marie Demangeat, Joss Chaudier, Maria Lurdes Campos, accompagnée de Christophe Charles, maire, avait effectué une visite des quartiers de la commune en juillet. Le groupe s'était alors attelé à

repérer les maisons et les jardins fleuris. Cette année, le hameau du Calliolat, la rue du Ruisseau, l'impasse du Réservoir, le chemin des Balmes, Le Rozon, le clos du Luzin, la route du Petit Mongey, la route du Grand Mongey, le hameau de Saint-Germain avaient retenu l'attention des membres de la commission. Treize maisons avaient été repérées pour leur fleurissement.

Marie-Christine Pophillat a remis des prix à six familles. «Il en ressort pour cette édition 2024 que certains habitants ne se contentent pas de fleurir leur maison ou leur jardin, mais étendent ce fleurissement dans les allées de leur lotissement, sur le bord de la route. C'est une très belle démarche », a-t-elle dit.

Puis, le palmarès a été dévoilé. Le premier prix a été attribué à la famille Saint-Léger. Le second a été décerné à la famille Chatard, qui a fait don de son bon d'achat à l'association Les Amis de l'école, au profit des écoliers luzinaysards. La famille Bossy a obtenu le troisième prix. Puis, les familles Conté, Junet et Labonne ont été classées respectivement 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>.



La famille Saint-Léger a gagné le premier prix. Photos Le DL/Françoise Granjon



La famille Chatard a remporté le second prix.